

Réponse à une consultation 20.07.2012

## **Consultation de l'introduction d'une responsabilité solidaire de l'entrepreneur contractant pour les infractions de ses sous-contractants et donc de la modification des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes et du droit**

Dans un courrier daté du 27 juin 2012, le Secrétariat d'État à l'économie a invité economiesuisse à prendre position sur ce projet. L'organisation est reconnaissante d'avoir été conviée à participer à la consultation, néanmoins, c'est l'Union patronale suisse qui s'occupe de ce thème. L'organisation renvoie donc à la réponse de l'UPS qu'elle soutient pleinement.